

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 81 (1972)
Heft: 6

Artikel: Plus de 20000 journées de travail volontaire...
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549236>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

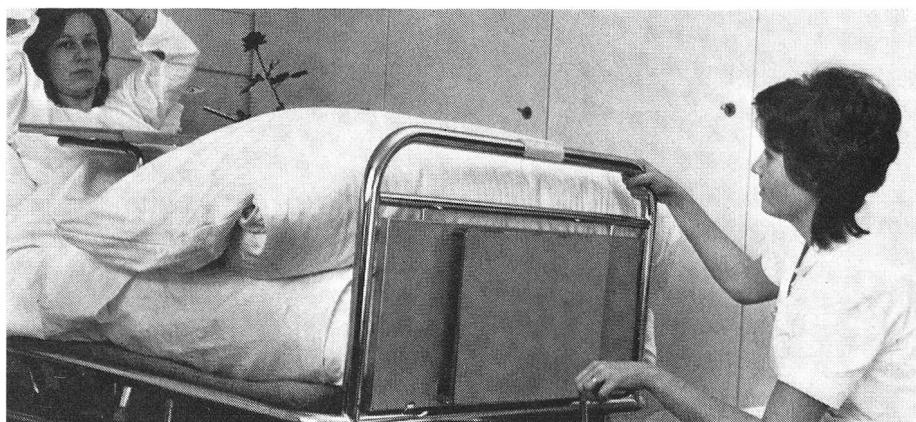
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Plus de 20000 journées de travail volontaire...



Si l'on estime à une moyenne de dix heures la journée de travail qu'effectue une auxiliaire-hospitalière Croix-Rouge dans un hôpital, un home ou tout autre établissement médico-social, voire encore au domicile d'un malade, ce ne sont pas moins de 20 000 jours que ces désormais indispensables volontaires de la Croix-Rouge suisse ont, l'an dernier, consacrés aux patients, dans l'ensemble du pays: précieuse contribution aussi à la Santé publique!

Mais que font au juste les auxiliaires-hospi-

talières qui, une fois formées, mettent leurs services à disposition? Elles aident à faire les lits, les toilettes des malades, prennent leur température, contrôlent les pulsations, aident les patients à manger, à se déplacer, s'occupent de l'entretien du matériel de soins, entourent les malades, les réconfor-

tent. théorique et pratique de 28 heures – dont 22 données par une infirmière, 6 par un médecin – puis un stage en milieu hospitalier de 96 heures au moins. Sa formation terminée, l'auxiliaire-hospitalière reçoit une broche argentée dont le port permet de la distinguer au sein de l'équipe soignante.

On peut devenir auxiliaire-hospitalière dès l'âge de 17 ans et jusqu'à 60 ans. La formation? Gratuite, elle comporte une partie

En quatorze ans, soit de 1958 à fin mai 1972, 7000 auxiliaires-hospitalières ont été formées sous l'égide de 41 sections de la CRS (722 pour la seule année 1971!).

